

 <p>académie Poitiers</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>CONCOURS SAENES EXTERNE</p> <p>SESSION 2019</p>	
	<p>RAPPORT DU JURY</p>	

Statistiques :

Nombre de postes : 5
 Nombre de candidats : 346
 Nombre de présents – admissibilité : 186
 Nombre de présents – admission : 15 (15 admissibles)

	Epreuves écrites		Epreuve orale	
Nombre d'hommes	32	17 %	1	7 %
Nombre de femmes	154	83 %	14	93 %
25-45 ans	156	84 %	14	93 %
+ 45 ans	30	16 %	1	7 %

Epreuve écrite : focus sur les options :

	Nombre candidats	proportion
Choix option Comptabilité et finances	27	14 %
Choix option Problèmes économiques et sociaux	40	21 %
Choix option Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne	28	15 %
Choix option Gestion des ressources humaines dans les organisations	91	49 %

Moyenne de l'écrit épreuve commune : 11,94
 Moyenne de l'oral : 12,43

Observations des membres du jury :

Epreuve écrite :

- Cas pratique :

Dans la majorité des copies (61%) il est constaté un effort de présentation : la forme est globalement satisfaisante, avec la présence d'un plan, d'une introduction et d'une conclusion.

Parmi les meilleures copies, les candidats reprennent à bon escient les idées à retenir du sujet, répondant ainsi aux objectifs de la note, et proposent des réponses précises, pertinentes et argumentées aux questions, tout en respectant une présentation soignée, comportant des transitions.

Certains points sont parfois traités de manière trop succincte, ou en paraphrasant les documents fournis. Il apparaît que certains candidats ont des difficultés de gestion du temps.

On peut parfois noter des structurations hasardeuses, voire désorganisées, laissant alors supposer que le candidat n'a pas perçu la finalité du sujet. Il est ainsi regrettable que le plan annoncé ne soit pas respecté ou qu'une partie de la réponse à la première question se trouve dans la seconde.

Quelques maladresses de style sont observées, notamment des constructions de phrases incorrectes. Il est parfois relevé un manque de neutralité dans les développements ou la conclusion.

- Série de questions dont l'option choisie :

Les meilleures copies démontrent une maîtrise des connaissances, du sujet, et une capacité de synthèse rapide tout en précisant les points essentiels.

Des questions sont traitées de manière trop superficielle. Le manque d'explicitation des notions abordées, parfois même le hors sujet, ont pénalisé certains, comme un développement excessif et une reprise in extenso de parties des documents.

Parfois des erreurs d'inattention sont relevées, notamment pour l'option comptabilité. Pour cette même option, il est de nouveau constaté que certains candidats ne maîtrisent manifestement pas les notions attendues en matière de présentation et d'enregistrement des écritures.

Epreuve orale :

Les meilleurs candidats font preuve d'une bonne connaissance des règles essentielles de fonctionnement des administrations assortie d'une bonne qualité d'expression. Ils démontrent qu'ils sont en mesure de prendre du recul et d'apporter une réponse circonstanciée aux questions posées.

La qualité de la présentation, une approche méthodologique de l'épreuve – respect du temps imparti, réactivité aux cas concrets, bonnes connaissances administratives et capacité à se projeter dans son futur cadre d'emploi – constituent des points positifs d'appréciation.

Inversement, les facilités de langage, les familiarités dans l'expression, ou le manque de rigueur dans la présentation sont autant d'éléments défavorables.

Certains candidats n'ont pas de vision claire des environnements professionnels dans lesquels ils pourraient être affectés, et ne connaissent pas, même partiellement, le statut des fonctionnaires. Pour ceux qui ont eu l'occasion de travailler au sein d'un service de l'Etat, le manque de curiosité ou de recul critique sur leur propre expérience ne permet pas d'appréhender les aptitudes attendues d'un personnel susceptible d'accomplir une mission d'encadrement intermédiaire.

Il est recommandé d'avoir réfléchi au préalable à la notion de service public et à ses valeurs, et faire preuve d'une capacité certaine à s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Le président du jury
Cédric MONLUN